

Les crédits

rouge. On n'est pas sur la jaune, et ça fait longtemps qu'on est sorti de la verte. On est sur la lumière rouge.

Donc ce Budget et ces mesures qui, encore une fois, font en sorte qu'une personne âgée de 65 ans et plus, qui a un revenu net supérieur, je dis bien supérieur, à 70 000\$, c'est vrai qu'elle devra retourner le montant de pension en trop qu'on lui aura envoyé. Mais pensons que cette même personne, l'année suivante, a un revenu de 15 000\$, pour quelque raison que ce soit. Elle aura reçu ses chèques tout le temps et, à la fin de cette deuxième année, conservera le plein montant de sécurité de la vieillesse qu'elle aura reçu, parce qu'à ce moment-là son revenu sera inférieur à 50 000\$.

Le député de Laurier—Sainte-Marie disait également que ce n'est pas indexé. Monsieur le Président, depuis 1984, on a eu trois ou quatre augmentations de crédit d'impôt au niveau de la taxe de vente fédérale, crédit d'impôt-enfants, et les pensions de sécurité de la vieillesse sont augmentées à tous les trois mois. Vous voyez donc qu'il n'y a aucune espèce de danger pour les personnes âgées de voir le montant de revenu auquel ils ont droit au niveau de la pension annulé, diminué, prenez l'expression que vous voudrez! Il n'y a aucun danger.

Je pense que l'opposition devrait, pour une fois, —je ne l'ai jamais vu en quatre ans—mais pour une fois, l'opposition devrait être non partisane et prendre fait et cause avec un problème national, pas un problème de la circonscription de Trois-Rivières, pas un problème de la circonscription de Duvernay, mais un problème national, qu'ils ont créé, et travailler de concert avec le gouvernement progressiste conservateur pour que ce Budget soit adopté dans les meilleurs délais pour que l'on puisse continuer à l'avenir à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes les programmes sociaux qu'ils veulent et les autres programmes auxquels ils aspirent également.

Il y a d'autres programmes qu'on pourrait mettre en vigueur si on ne devait pas payer en 1989-1990 35c. de chaque dollar qu'on empoche en intérêts. Et on n'a pas encore commencé à rembourser la dette! La dette est à 320 milliards: 3 millions à l'heure! Et dans nos prévisions, on n'est même pas encore rendu à penser à rembourser cela.

Je pense, monsieur le Président, qu'il devrait y avoir un effort fait du côté de l'opposition. Enlevons la partisanerie de ce dossier-là, prenez conscience de la situation. Et qu'ils nous appuient! Je pense qu'il n'y a pas de mal pour un parti d'opposition à admettre qu'une politique d'un gouvernement est bonne. Je ne pense pas qu'ils vont mourir s'ils admettent qu'une politique est bonne. En quatre ans, je n'ai jamais entendu une seule fois un député de l'opposition admettre qu'on avait fait quelque chose de bon. Pas une seule fois en quatre ans! La population canadienne, en 1988, a admis que nous avons fait de bonnes choses. Et je pense que l'opposition devrait

en tirer une leçon positive. Quand des législations sont valables, quand elles sont importantes pour le pays, ils devraient admettre que oui, le parti progressiste conservateur, dans ce cas-ci, a raison. Et leur crédibilité, automatiquement, serait renforcée. Alors que là, ils disent toujours non à tout. On ne peut pas toujours dire non, c'est impossible! Faites les théories que vous voudrez, c'est impossible!

Monsieur le Président, je m'aperçois que mon temps de parole achève et je voudrais simplement, en terminant, souligner qu'au niveau des allocations familiales, le même montant de base de 50 000\$ s'applique et que, selon la situation familiale, c'est-à-dire une personne qui travaille, ou deux, ayant un, deux ou trois enfants, le seuil où je n'aurai plus le droit aux allocations familiales variera. J'espère que ces explications vont faire en sorte de donner de bonnes idées aux députés de l'opposition.

M. Bellemare: Monsieur le Président, j'ai écouté en partie avec intérêt la présentation du député de Trois-Rivières (M. Vincent). Je l'ai entendu aussi dénigrer mon collègue de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), ce saint homme qui protège les gens qui sont en difficulté, qui protège les pauvres, qui protège les malades, qui protège ceux qui sont dans le besoin! Le député de Laurier—Sainte-Marie veut protéger les gens qui ont besoin d'aller à l'hôpital, les gens qui ont besoin, dans leur âge avancé, de pouvoir vivre d'une façon agréable et respectable. J'ai entendu le député de Trois-Rivières parler de la dette et suggérer à l'opposition qu'on ne devrait pas prendre parti, qu'on devrait les appuyer, les applaudir pour ce qu'ils ont fait depuis quatre ans. . .

Monsieur le Président, je suis ici seulement depuis le 21 novembre dernier, et aujourd'hui, il faut l'admettre, comme dans un combat de boxe, on ne parle pas des anciens combats; le combat est bien celui qui existe présentement. On parle des quatre prochaines années, des quatre prochaines dernières années du parti conservateur, et non pas des années antérieures. Parce que je vais rappeler au député de Trois-Rivières, s'il veut parler des quatre dernières années, que la dette, en 1984, était peut-être d'environ 120 milliards. Elle est rendue à quoi, monsieur le député, la dette, en 1988? Et de qui en a-t-on hérité?

Il y avait une dette en 1984, mais en 1988, où est rendue la dette et particulièrement la partie se situant entre 1984 et 1988, de qui a-t-on hérité de cette dette?

• (1350)

Maintenant, la question, monsieur le Président, c'est qu'on veut payer la dette sur le dos des gens qui reçoivent des prestations ou des paiements, les citoyens seniors. L'argent que vous allez épargner en taxant les soi-disant personnes qui gagnent plus de 50 000\$ par année, au lieu de seulement taxer les gens qui font beaucoup d'argent, de taxer les riches. . . en somme, pourquoi vous attaquez-vous, le député de Trois-Rivières, à un des programmes